



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 19/05/2021

COOPÉRATION FRANCO-BRITANNIQUE

Remise d'équipements aux forces de sécurité intérieure dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine

Afin de souligner la qualité du partenariat entre la France et le Royaume-Uni en matière de lutte contre l'immigration clandestine, Anne Cornet, préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Nord a présidé, ce mercredi 19 mai 2021 à 17h00, une présentation aux forces de sécurité intérieure des matériels acquis en 2020 sur les crédits alloués au titre du traité de Sandhurst, en présence de Dan O'Mahoney, coordonnateur national britannique de lutte contre les small boats, sur la plage de Leffrinckoucke.

Cette présentation était suivie, à 18h00, d'une rencontre avec une patrouille de réservistes de la gendarmerie nationale engagée dans le secteur dunaire de Zuydcoote.

Le phénomène d'émigration illégale vers la Grande-Bretagne par voie maritime, dit des « small boats », constitue depuis deux ans une préoccupation majeure pour les autorités françaises et britanniques.

Ces traversées à bord d'embarcations de fortune ont, en effet, encore donné lieu à des tragédies en 2020. Elles représentent pour les femmes, hommes et enfants à bord de ces bateaux un danger mortel, qui reste un sujet de préoccupation pour les deux gouvernements. L'implication de réseaux criminels sans scrupules, qui exploitent la vulnérabilité des migrants, est l'une des causes de ce phénomène.

Malgré un important travail des forces de l'ordre pour prévenir et arrêter ces passages, qui a permis de rendre plus difficile le passage en Angleterre, le nombre de franchissements illégaux de la frontière reste encore toutefois trop élevé.

En effet, si le taux de mise en échec des traversées clandestines est en augmentation constante depuis 2019 du fait d'un déploiement accru des forces de sécurité intérieure, le nombre de migrants utilisant les small-boats ne cesse, quant à lui, de croître.

Face à ce constat, les ministres de l'Intérieur français et britanniques avaient approuvé, en novembre 2020, la mise en œuvre de nouvelles mesures conjointes pour permettre de prévenir les départs clandestins et empêcher la formation de camps illégaux sur le littoral, pour un montant global de 31,4 millions d'euros.

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Ce programme d'ampleur, qui se concrétise autour de plusieurs axes, était destiné à apporter une réponse globale à la crise migratoire :

- une augmentation significative du déploiement de forces de l'ordre pour patrouiller et prévenir les traversées irrégulières ;
- des mesures visant à aider les migrants à trouver un hébergement approprié afin de les soustraire à l'emprise des trafiquants ;
- des mesures visant à renforcer la sécurité aux frontières afin de réduire les possibilités de passage irrégulier, y compris par le biais du trafic de marchandises ;
- le déploiement d'équipements de technologies de surveillance de haute définition pour détecter et empêcher les tentatives de franchissement avant qu'elles ne se produisent.

Dans ce cadre, la zone de défense et de sécurité Nord a pu financer des moyens de détection (caméras optroniques, jumelles de vision nocturne et infrarouges), de patrouille (équipements individuels de protection, véhicules et vélos tout terrain) et d'aide à l'enquête.

Ces matériels seront mis à disposition de l'ensemble des forces de la police nationale (DZPAF, DZSP et DZCRS) et de la gendarmerie nationale de la zone de défense et de sécurité Nord afin de sécuriser la bande littorale qui s'étend sur plus de 130 km, de Dunkerque à la baie de Somme.

Il s'agit tant de lutter contre les filières de trafiquants d'êtres humains, qui s'enrichissent en exploitant la misère humaine, que de prévenir les risques de naufrages ou de noyades que ce phénomène induit dans l'un des détroits les plus fréquentés au monde.

L'important travail de réalisation de ces acquisitions au profit des forces de sécurité a été réalisé conjointement par les services du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) Nord (direction de l'équipement et de la logistique) et le service des achats et de la logistique du ministère de l'Intérieur (SAILMI), malgré un délai contraint au regard des règles budgétaires du Royaume-Uni.

Le traité de Sandhurst

Signé le 18 janvier 2018 lors du 35ème sommet franco-britannique, le traité de Sandhurst est destiné à compléter les dispositions du traité du Touquet, pour y intégrer un volet de lutte contre l'immigration clandestine. Il donne lieu chaque année à un cycle d'échanges entre les deux pays afin de s'assurer d'une vision partagée des priorités opérationnelles en matière de sécurisation de la frontière et valide le principe du financement par le Royaume-Uni des projets les plus importants à cet égard.

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex

